

1. La Direction Nationale de la Pêche

1.1. Mission et Organisation

Créée par la loi 05-009 du 11 février 2005, la Direction Nationale de la Pêche a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de pêche et d'assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de ladite politique.

A ce titre, elle est notamment chargée de :

- ★ concevoir et de veiller à la mise en oeuvre de la politique de développement de la pêche et d'aquaculture ;
- ★ assurer la promotion et la modernisation des filières halieutiques et aquacoles dans le cadre d'une gestion durable des ressources halieutiques;
- ★ élaborer et veiller à l'application de la réglementation relative à la pêche ;
- ★ concevoir et veiller à la mise en oeuvre de programmes et d'actions dans les domaines de l'appui conseil, de l'animation, de la vulgarisation, de la formation et de l'information à l'intention des acteurs de la filière ;
- ★ centraliser, traiter et diffuser les informations et données statistiques se rapportant au secteur de la pêche.

La Direction Nationale de la Pêche est organisée comme suit :

- ★ la Division Suivi-Evaluation ;
- ★ la Division Aménagement des Pêcheries et Aquaculture ;
- ★ la Division Législation et Contrôle des Ressources Halieutiques et Aquacoles ;
- ★ la Division Valorisation des Produits Halieutiques et Aquacoles.

La Direction Nationale de la Pêche est représentée au :

- ★ niveau Régional et dans le District de Bamako par la Direction Régionale de la Pêche;
- ★ niveau Cercle par le Service Local de la Pêche;
- ★ niveau communal ou groupes de communes par l'Antenne de la Pêche.

1.2. Personnel

La Direction Nationale de la Pêche dispose au 30 septembre 2007 de 183 agents toutes catégories confondues dont 125 agents fonctionnaires et 58 agents conventionnaires.

1.3. Les orientations :

- ★ L'opérationnalisation des programmes du Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de la Pisciculture qui a été adopté par le Gouvernement en avril 1997 et actualisé en 2006 et ses programmes majeurs :
 - l'aménagement des plans d'eau pour l'amélioration de la production et le développement de toutes les formes d'aquaculture;
 - la valorisation par la transformation, la conservation et la commercialisation ;
 - le renforcement des capacités des acteurs publics et privés et de la société civile ;
 - le développement de la recherche hydro-biologique, halieutique et aquacole.
- ★ La mise en oeuvre des dispositions de la Loi d'Orientation Agricole en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture en matière de :

- statut au producteur et aux organisations de producteurs ;
- risques majeurs et les calamités agricoles ;
- facteurs de production (aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, gestion du foncier rural, maîtrise de l'eau, enseignement agricole, de formation professionnelle agricole, recherche agricole, conseil agricole, financement de l'agriculture, approvisionnement en intrants et équipement agricole, réalisation des infrastructures à vocation agricole etc) ;
- organisation de la production et des marchés (valorisation des productions, promotion de la qualité, labellisation des produits agricoles maliens, organisation des filières et des marchés) ;
- mécanisme de suivi-évaluation.
- sécurisation des exploitants, préservations des ressources halieutiques, valorisation des connaissances empiriques des exploitants, gestion des pêcheries, restauration des écosystèmes dégradés ;
- élaboration de politique de développement des productions halieutiques.

2. Les actions en cours

2.1. Le Projet d'appui au développement de la pêche continentale dans le delta central du Niger (PADEPECHE) à Mopti sur financement BAD

Ce projet va réaliser :

- la construction de débarcadères et installations connexes à Mopti et à Konna;
- la construction de centres de traitement et de conditionnement du poisson à Akka, Diafarabé et Niafunké;
- l'aménagement de 10 000 ha de mare ;
- la mise en place d'un fonds de développement local en appui aux initiatives communautaires;
- la réalisation d'infrastructures éducatives et socio-sanitaires au bénéfice des populations de pêcheurs ;
- l'alphabétisation de 12.000 auditeurs, la mise en place de 55 groupements d'acteurs de la filière pêche, la formation de 14.000 bénéficiaires et de 55 comités de gestion ;
- le reboisement de 5.000 ha des berges ;

2.2. Le Projet de développement des ressources halieutiques du lac de Sélingué au sein de l'ODRS (PDRHLS) sur financement BADEA

Ce projet va réaliser :

- la construction de deux (2) débarcadères et installations connexes à Mopti et à Konna;
- la construction d'une écloserie et de 40 étangs ;
- la construction de centres de santé et d'écoles ;
- la construction de routes ;
- l'équipement des pêcheurs.

2.3. Le programme quinquennal d'aménagements aquacoles 2008-2012

Le Programme quinquennal d'aménagements aquacoles est un élément de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Le Programme prévoit :

- la réalisation des études et des travaux d'aménagement de 2 396 ha de mare;
- la réalisation des études et des travaux de construction de 3 507 ha d'étangs piscicoles;
- la réalisation des études et des travaux de construction de 189 ha ;
- la réalisation des études et des travaux de construction de 200 ha de cages flottantes;
- l'empoissonnement ou le rempoissonnement des mares ;
- l'organisation de la gestion des mares aménagées ;
- la réalisation de produits médiateurs;
- la mise en place des conseils de pêche sur l'ensemble du territoire et leur formation ;
- l'équipement des agents en moyens logistiques ;
- l'équipement des pêcheurs et pisciculteurs pour une meilleure exploitation des aménagements et des équipements, les pesées et l'enregistrement des statistiques ;
- l'équipement des femmes en fours chorkor pour la transformation du poisson ;
- la formation des bénéficiaires à la gestion des infrastructures et des équipements;
- la formation des bénéficiaires à la mobilisation de l'épargne ;
- l'organisation de la collecte des informations et des données statistiques.

La production attendue est de 3 826,700 T en 2009, 7 730,400 T en 2010, 10 361,500 T en 2011, 12 318,200 T en 2012 et 13 322,375 T en 2013. Soit une production totale de 47 559,175 T.

Les revenus attendus pour les producteurs vont 23 789 187 500 F CFA, au prix de 500 F CFA/kg (voir tableau) à 47 559 175 000 F CFA au prix de 1000 F CFA/kg.

2.4. Le volet "amélioration de la pêche traditionnelle" dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé dans le cadre du Projet de Mise en Valeur Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du Bassin du fleuve Sénégal (PGIRE) de l'OMVS (convention cadre et contrat annuel de gestion signée) :

Ce projet permettra :

- la construction d'un débarcadère avec fabrique de glace à Manantali;
- la construction des marchés à poisson de Kayes, Bafoulabé et Mahina ;
- l'acquisition de camions deux (2) frigorifiques pour le transport du poisson ;
- l'équipement des pêcheurs ;
- la mise en place des conseils de pêche et l'élaboration des conventions locales et plans de cogestion.

2.5. Le volet " amélioration de la pêche traditionnelle" dans les régions de Tombouctou et de Gao dans le cadre du Projet de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes du bassin du fleuve Niger (PDREPE) de l'ABN :

Ce projet permettra :

- la mise en place des conseils de pêche (conseils communaux, conseils de pêche des cercles, conseils de pêche de la région) et le renforcement de leurs capacités ;
- le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des acteurs pour assurer un développement durable de la pêche;

- le développement de l'aquaculture villageoise par l'aménagement des mares et la construction d'étangs piscicoles ;
- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions et de plans de cogestion ;
- la construction des marchés à poisson avec des capacités de conservation et de production de glace ;
- l'acquisition de camion frigorifique pour le transport du poisson des zones de productions aux zones de consommation.
- l'appui à l'équipement des pêcheurs (filets, hameçons, pirogues, moteurs hors bord etc.);
- l'appui à la construction d'installations de transformation (fours améliorés circulaires, rectangulaires ou fours chorkor) ;
- l'appui à la mobilisation de l'épargne dans le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- l'acquisition de moyens logistiques (véhicules, motos), informatiques et bureautiques ;
- renforcer le système de collecte et de traitement des informations statistiques sur les pêches et l'aquaculture.

2.6. Le Programme de développement de la pêche et de la pisciculture dans la zone d'intervention de l'Office de la Haute Vallée du Niger, sur financement du Japon :

Ce projet permettra :

- l'aménagement de 18 mares et leur empoissonnement;
- la construction de 6 hangars et de 3 magasins ;
- la construction de 7 étangs piscicoles équipés de motopompes et d'une écloserie;
- l'acquisition de équipements de froid ;
- l'acquisition d'équipements de pêche dont 2000 balles de filets en nylon, 2000 balles de filets mono filament, 100 des pirogues, 25 moteurs hors bord, 2000 paquets de hameçons, 500 gilets de sauvetage et 500 rouleaux de fils d'attache ;
- la mise en place des conseils de pêche et l'élaboration des conventions locales et plans de cogestion dans les cercles de Koulikoro, Kati et Kangaba.

2.7. La réhabilitation du Centre de formation piscicole de Molodo sur financement du BSI :

Ce projet permettra :

- la remise en état des étangs piscicoles ;
- la réhabilitation du centre de formation ;
- la reprise de la production d'alevins.

3. Adresse :

Dr Héry COULIBALY,
 Directeur National de la Pêche
 BP 275, Bamako

Tél : (223) 222 54 58
Télécopie : (223) 222 52 30
E-mail : dnp@datatech.net.ml